



## Compte rendu du Conseil Municipal du 02 février 2021

### Séance ordinaire

Président de séance : Monsieur MERCIER Philippe, Maire,

Conseillers présents : Mesdames, BESSON PRIEUX Joëlle, GEORGES Christelle, HERD SMITH Viviane, LOISON Brigitte, MAPELLI-ZEIGER Nadine, MARCINIAK Ondine.

Messieurs KALPALIYEV Kamran, VILLA Adrien

Absent excusé : Monsieur QUERTIER Patrick

Secrétaire de séance : Monsieur VILLA Adrien

Début du conseil municipal à 19h30.

Compte tenu du contexte sanitaire, le conseil se réunit à huis clos.

#### 1. Approbation du compte-rendu du dernier conseil

Le compte-rendu du dernier conseil municipal a été approuvé à l'unanimité.

#### 2. Détermination du nombre d'adjoints et remaniement des commissions suite à la démission de Monsieur Patrick QUERTIER.

Monsieur QUERTIER Patrick a fait savoir au Maire et au préfet du Val d'Oise sa volonté de démissionner pour des raisons de santé. Cette démission doit être validée par le Préfet et son délai d'application peut être au maximum de trois mois. Jusqu'à l'aval du Préfet, Monsieur QUERTIER reste à son poste.

A la suite de sa démission, le poste de troisième adjoint sera supprimé. Les adjoints en place prendront respectivement la place du premier adjoint, Madame BESSON PRIEUX Joëlle, et le deuxième adjoint, Monsieur VILLA Adrien.

La commission « finances » sera attribuée à Madame BESSON PRIEUX Joëlle, soutenue par Messieurs MERCIER Philippe et KALPALIYEV Kamran.

Le conseil municipal approuve ces décisions à l'unanimité.

#### 3. Délibération autorisant le maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement 2021 (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020).

Le conseil municipal autorise le maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement 2021 à hauteur de 50 000€.

Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

4. Délibération concernant la convention d'adhésion à l'ADICO pour la protection des données.

La Loi impose aux mairies de mettre en place un *Règlement Général pour la Protection des Données*; orienté par la CCVC, la mairie va s'attacher les services de l'organisme ADICO, pour l'accompagner dans la mise en place d'un RGPD.

Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

5. Délibération pour l'attribution et la vente de la parcelle n°12 du Clos Saint Hubert.

Deux personnes se sont manifestées pour acquérir la parcelle n°12 du Clos Saint Hubert au prix de 96788€. La priorité a été donnée à un acheteur déjà domicilié dans le village.

Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

6. Délibération autorisant le maire à négocier pour la vente de la parcelle n°35 sur le cadastre au profit de Monsieur BOITIVEAU.

L'achat de la parcelle n°35 du cadastre a été proposée par Monsieur BOITIVEAU.

Le conseil municipal désapprouve cette proposition à l'unanimité pour préserver un espace de verdure dans cette partie du village.

7. Informations concernant le cours de tennis.

Le tennis club de Santeuil ne peut plus utiliser ses terrains d'entraînement et a sollicité la mairie pour qu'ils puissent venir s'entraîner sur ceux de la rue de la jeunesse. L'utilisation de ces terrains de tennis par le club de Santeuil incluait donc qu'ils soient remis en état. Or, après plusieurs réunions de travail, les subventions qui seraient allouées seraient minimales et les travaux représenteraient un trop gros investissement.

Le conseil municipal refuse ces travaux à l'unanimité.

8. Modification du projet de rénovation de la passerelle.

Plusieurs appels d'offres et devis ont été faits pour rénover ou remplacer la passerelle de la ferme. Un devis est toujours en attente, une décision sera prise ultérieurement.

9. Succession de l'actuel agent communal.

Monsieur Jacky GRONDIN prendra ses fonctions à partir du 15 mars dans notre commune, il nous vient du Perchay où il exerçait déjà un poste équivalent.

10. État des négociations avec la famille GUILLOU concernant les terrains bordant la Viosne

Un protocole lié à cette vente a été rédigé après la délibération de 2019 concernant les terrains bordant la Viosne sans que le conseil municipal précédent ait pu apparemment en prendre connaissance au moment de la signature de la délibération.

Après lecture faite de ce protocole par Monsieur le Maire, le conseil municipal rejette ce protocole à l'unanimité.

### 11. Réflexion concernant l'aménagement et l'entretien du cimetière.

A ce jour, aucun règlement n'existe pour la gestion et l'entretien du cimetière communal. Un règlement va donc être rédigé et le prix des concessions sera mis à jour.

La création d'un jardin du souvenir est à l'étude.

### 12. Réflexion concernant le terrain et le local des boulistes.

Un groupe de boulistes a pour habitude d'utiliser le petit local communal attenant au terrain de boules. Une prise de contact avec ces habitués va être effectuée envisager l'éventuelle création d'une association ouverte a tous les amateurs de pétanque.

### 13. Questions diverses.

- Une personne s'est manifestée pour acquérir le terrain n°7 du Clos Saint Hubert. Une première proposition trop basse a été refusée, en attente d'une nouvelle proposition.
- Les horaires de l'éclairage public vont être modifiées, il sera dorénavant éteint entre 23h00 et 06h00.
- L'implantation d'un panneau « STOP » à l'angle rue de la Mairie, rue de Chars est à l'étude.
- Le financement des colis de Noël passe du budget CCAS au budget communal.

La séance est levée à 22h00

Le Maire,

Philippe MERCIER